

# Délibération n° 2021/06/14-ESL

Extrait du **du conseil communautaire 2021/06 du Mardi 26 octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 26 octobre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'École de Musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Modification des conditions d'accès à la pépinière et hôtel d'entreprises EVOL'YSS**

**Date de convocation :** 20 octobre 2021

**Date d'affichage du compte-rendu :** 29 octobre 2021

**Secrétaire de séance :** SERRA Pierre

**Rapporteur :** BESSEYRE Fabien

**Nombre de conseillers**

En exercice : 121

Présents : 86

- Titulaires : 78

- Suppléants : 8

Absents ayant donné pouvoir : 26

Absents excusés : 9

**Votants : 112**

**PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (86)**

AIGOUY Thierry	DRUELLE Jean-Claude	NICOLLET Michel
ALIZERT Nicolas	GAY Corine (S)	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	PAGESSE Pierre
ARCHIMBAUD Guy	FANJUL José	PELISSIER Patrick
ARNAULT Lionel		PELLEGRINELLI Christophe
	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PETEILH Sandra
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien	
	CAPITAINE Mathieu (S)	PRADIER Laurent
BERTHELOT Pascal	GOMEZ Jean-Marc	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien	GONTHIER Emmanuel	PUECH David
BESSON Jean-Louis		RAVEL Pierre
BŒUF Nicole	GOYON Guy	RKINA Mohammed
BOISTARD Philippe		ROUX Bernard
BOURG François	HERBST Nadine	RYCKEBOER Christian
	HOSMALIN Marc	SABATIER Gilles
BRUN Pascale		SALVINI Luc
BRUNETTI Graziella	JAFFEUX Sébastien	SAUVANT Jean-Pierre
CHABAUD Christelle	JEANMOUGIN Isabelle	BRUN Claudine (S)
CHABRILLAT Frédéric	KINDT Patrick	
CHALLET Vincent	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SERRA Pierre
SERMAGE André (S)	LAGARDE Maguy	
		TEZENAS Olivier
CORREIA Emmanuel	LAVILLE Philippe	THERME Jacques
VAZ DE AZEVEDO José (S)	LE MARREC Laurys	THEVENET Emilie
COSTON David	LEGENDRE Denis	TINET Georges
COSTON Marie		TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie	LIGNIERE Frédéric	TREHIN Anne-Marie
DELTOUR Luc (S)	LIVET Bertrand	TRILLEAUD Eric
CROZE Yves-Serge		VALLON Sébastien
	MASSARDIER Marie-Laure	VARISCHETTI Martine
DENAIVES Catherine	MEALLET Roger-Jean	VEZON Christophe
		ZANIN Nathalie
	METEIGNIER Stéphane	

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (8)** ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; COSTE Yves (VAZ DE AZEVEDO José), CREGUT François (DELTOUR Luc) ; DUBOST Philippe (GAY Corine) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; GILBERT Odile (CAPITAINE Mathieu) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (26)** ALBARET Christophe à PETEILH Sandra ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BARDY André à FOUCAULT Marie-Françoise ; BRONNER Ulrich à PUECH David ; BRUNEL Séverine à DUTHEIL Nathalie ; COLLET Jean-Pierre à TEZENAS Olivier ; CORRE Jean-Marie à LABUSSIÈRE Jean-Marc ; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à NICOLLET Michel ; DESVIGNES Jean à JEANMOUGIN Isabelle ; DUBESSY Florence à BARRAUD Bertrand ; FERRARIS Nathalie à ARNAULT Lionel ; FERREIRA Fernando à LE MARREC Laurys ; GOUSSARD Bérengère à RYCKEBOER Christian ; GUILLAUME Julien à CHALLET Vincent ; JAFFEUX Ophélie à LIVET Bertrand ; LAMOUREUX Jean-François à TRILLEAUD Eric ; LEROY Véronique à JAFFEUX Sébastien ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MARIANY Marie-Line à TINET Georges ; MERLEN Bernard à LEGENDRE Denis ; MONTMORY Dominique à SALVINI Luc ; POJOLAT Marie à VARISCHETTI Martine ; SUIDUREAU Carine à SERRA Pierre ; THALAUD François à COSTON David ; WALTER Christian à COSTON Marie ;

**ABSENTS EXCUSES : (9)** ADMIRAT Nadine ; BERNARD Jean-Paul ; CHASSANG Jean-Pierre ; GREGOIRE Nathalie ; LENEGRE Jean-Louis ; MALORON Annie ; ROCHETTE Christophe ; SCHUMACHER Emilie ; SUTY Lionel ;

\*

## LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Ouvert en décembre 2013, EVOL'YSS est un outil de l'Agglo Pays d'Issoire visant à faciliter le démarrage ou le développement d'entreprises et à favoriser la création de compétences et d'emplois.

En tant que pépinière et hôtel d'entreprises, EVOL'YSS se veut un tremplin vers une installation durable sur le territoire.



La pépinière et hôtel d'entreprises EVOL'YSS accueille, dans des locaux dénommés « bureaux » et « ateliers », des entreprises de moins de 3 ans en pépinière et ce pendant 24 mois ainsi que des entreprises de plus de 3 ans dans l'hôtel d'entreprises, pour une durée limitée, en principe, de 3 ans.

Actuellement, 11 entreprises sont hébergées en pépinière ou en hôtel d'entreprises.

Il est rappelé qu'EVOL'YSS est un équipement structurant au service de la politique de développement économique de l'Agglo Pays d'Issoire. Il offre aux entreprises les conditions favorisant leur démarrage (pépinière) et leur permet de consolider leur développement ou de tester un marché (hôtel).

EVOL'YSS a pour objectif de faciliter le quotidien de l'entrepreneur et de maximiser les chances de réussite de son projet :

- en mettant à disposition des locaux (bureaux tertiaires ou ateliers) équipés, « prêts à travailler », à des tarifs attractifs et progressifs ;
- en partageant des espaces (salle de réunion, cuisine...) et des services (affranchissement du courrier, reprographie...);
- en facilitant son insertion dans le tissu local et en lui apportant de l'information économique.

Au-delà de son cœur de métier, EVOL'YSS a développé des offres complémentaires pour répondre aux besoins d'entreprises qui ne sont pas hébergées à la pépinière/hôtel d'entreprises, à savoir :

- une offre de domiciliation (agrément renouvelé en juillet 2020 et pour 6 ans) pour permettre aux entreprises de bénéficier d'une boîte aux lettres et d'une adresse valorisante en zone d'activités ;
- une offre à la demande en louant, ponctuellement, un « bureau de passage » ou une salle de réunion de 45 m<sup>2</sup>, équipés et meublés.

Suite à sept années d'exercice, il est proposé aux membres du conseil communautaire de modifier certaines conditions d'accès aux services et aux locaux d'EVOL'YSS afin de mieux s'adapter aux attentes et aux besoins des entreprises hébergées.

## I. Mise en place de l'activité stockage

Les ateliers sont en principe destinés à recevoir des activités dites « de production ».

Toutefois, de nombreuses demandes d'entreprises ont été reçues par l'Agglo Pays d'Issoire pour du stockage (ce qui implique qu'il n'y ait aucune activité dans l'atelier).

Une mise à disposition des ateliers pour du stockage ponctuel sur la durée prévue dans les conventions actuelles (3 ans en hôtel d'entreprises avec un préavis de 4 mois) pourrait bloquer l'entrée d'activités dites « de production », cibles principales d'EVOL'YSS. Toutefois, la mise en place de l'activité stockage permettrait d'optimiser l'utilisation de cet équipement en évitant une vacance des ateliers. Il est précisé que les demandes d'ateliers de stockage seront soumises au comité d'agrément et de suivi.

Aussi, afin d'assouplir leurs modalités d'accès et en cas de vacances de ceux-ci, il est proposé de :

- mettre en place une convention spécifique d'une durée de 6 mois (renouvelable pour une période de durée identique avec un préavis d'un mois) afin de permettre la location des ateliers à des activités de stockage ;
- appliquer à ce contrat le tarif mensuel en hôtel d'entreprises lors de la première année soit 4,50 € HT le m<sup>2</sup> :

	Prix du m <sup>2</sup> en € HT				
	P1	P2	H1	H2	H3
Atelier	2,50	3,50	4,50	5,50	6,50

## II. Modification des conditions de location des locaux aux entreprises accueillies

D'autre part, une « offre à la demande » est proposée à la journée, à la demi-journée ou à l'heure pour la location de la salle de réunion ou du bureau de passage. La location « à l'heure » n'étant pas demandée, il est proposé par conséquent de supprimer cette offre tout en conservant les formules de location à la journée et à la demi-journée.

## III. Extension de l'activité de domiciliaire

L'Agglo Pays d'Issoire possède aussi un agrément délivré par la Préfecture permettant d'exercer l'activité de domiciliaire sur le site d'EVOL'YSS.

Un contrat type prévoit une durée de domiciliation d'un an minimum avec un préavis de deux mois.

Lors de leur départ d'EVOL'YSS, certaines entreprises ont besoin d'un délai supplémentaire afin d'effectuer leur changement de siège social et seraient intéressées par une offre de domiciliation supplémentaire.

Le contrat et les conditions appliquées actuellement imposent une durée de domiciliation d'un an minimum, durée trop élevée et non adaptée au besoin des entreprises sortantes.

Par conséquent, il est proposé de mettre en place un second type de contrat de domiciliation, spécifique « post-pépinière », avec une durée minimum de 6 mois, et en conservant les tarifs appliqués actuellement, soit 170,00 € HT par trimestre.

## IV. Mise à disposition de locaux aux partenaires de l'Agglo Pays d'Issoire

Enfin, EVOL'YSS est aussi une vitrine de l'accompagnement des porteurs de projet mené par l'Agglo Pays d'Issoire et en lien avec ses partenaires. Ces derniers sollicitent la communauté d'agglomération pour utiliser le bureau de passage et/ou la salle de réunion d'EVOL'YSS dans le cadre de l'organisation de certaines réunions.

Il est donc proposé d'instituer pour les partenaires conventionnant avec l'Agglo Pays d'Issoire (France Active, ADIE, etc.) une gratuité du bureau de passage et/ou de la salle de réunion d'EVOL'YSS une fois par an.



ENTENDU le rapport de présentation ;

\*

#### CADRE REGLEMENTAIRE

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

**VU** la délibération n°2013/03/13 d'Issoire Communauté en date du 27 juin 2013 relative à la validation des conditions d'installation des entreprises à EVOL'YSS ;

**VU** la délibération n°2015/01/12 d'Issoire Communauté en date du 12 mars 2015 portant sur la révision des conditions d'accès aux services et locaux d'EVOL'YSS ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**CONSIDÉRANT** que la pépinière et hôtel d'entreprises EVOL'YSS a été créée il y a plus de 7 ans ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de modifier certaines conditions d'accès aux services et aux locaux de la pépinière et hôtel d'entreprises EVOL'YSS afin de les adapter aux attentes et aux besoins des entreprises ;

\*

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Votants : 112

- Pour : 97

- Contre : 1 (SAUVANT Jean-Pierre)

- Abstentions : 14 (CHALLET Vincent ; DABERT Jean-Claude ; GUILLAUME Julien ; JAFFEUX Sébastien ; LAMOUREUX Jean-François ; LAVILLE Philippe ; LEROY Véronique ; LLONG Lucie ; MASSARDIER Marie-Laure ; MEALLET Roger-Jean ; RAVEL Pierre ; RKINA Mohammed ; TRILLEAUD Eric ; ZANIN Nathalie)

- De valider l'ensemble des nouvelles et/ou mises à jour des conditions d'accès aux services et aux locaux de la pépinière et hôtel d'entreprises « EVOL'YSS », telles qu'exposées ci-dessus et à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 et portant sur :
  - la modification des conditions de location des locaux aux entreprises accueillies,
  - la mise en place ponctuelle de l'activité stockage,
  - l'extension de l'activité de domiciliaire,
  - la mise à disposition de locaux aux partenaires de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

\*

Fait et délibéré, le jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD

Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 27/10/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 28/10/2021

